



DELEGUE TECHNIQUE, DT DU CONCOURS

INFORMATIONS ET INSCRIPTION: Délégué technique, DT du concours

Généralités

Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

La responsabilité de tous les intérêts, comme recrutement et engagement, nomination, cours de formation et de perfectionnement, mesures disciplinaires et suppression de fonction pour les officiels incombe à la Commission de la branche du ressort technique, sur l'ordre de la discipline Dressage de la FSSE, (Règl. d'Org. de la FSSE).

Définition du délégué technique, DT du concours

Le délégué technique du concours est, vis-à-vis de la FSSE, responsable de l'organisation et de la conduite d'une manifestation. Il peut être en même temps DT du jour.

Il existe un cahier des charges pour DT. Ce cahier des charges est publié sur le site internet www.fnch.ch.

Conditions de promotion

- Durée d'activité d'au moins 3 ans en tant que juge de dressage L (ou plus haut) avec grande expérience pratique dans ce domaine (au moins 30 engagements en tant que juge)
- Au minimum 1 ans d'expérience en tant que DT du jour, minimum 4 engagements, donc 1 assisté avec un DT de concours
- La volonté de prendre responsabilité
- Des connaissances approfondies des règlements
- La nomination du DT de concours se fait par le COSD

Exigences personnels

Nous attendons d'un DT qu'il soit un exemple dans l'exercice de sa fonction. Il se doit de prendre des décisions conséquentes qui correspondent aux règlements et directives. De plus, il se doit également de réagir de manière objective et appropriée dans une situation de conflits.

Publication

Le nom des délégués techniques sera publié dans le Bulletin FSSE, ainsi que sur www.fnch.ch.

Cours

Les cours officiels DT, annoncés par la discipline Dressage FSSE doivent être fréquentés.

Il est obligatoire de participer au minimum à un cours de juge de dressage officiel par année, proposé par la discipline Dressage FSSE.

Engagements annuels

Il est exigé au moins 3 engagements par an par DT du concours.

En cas de performances inconstantes, la fonction de DT du jour peut être rétrogradée.

Congé

Le DT du concours peut présenter une demande de congé (par exemple pour une ou deux ans) dans l'exercice de sa fonction. Passé un délai de trois ans d'une période de congé, une nouvelle appréciation par le COSD sera exigée.

Responsabilité

D'un DT du concours est exigé, qu'il respecte les Règlements et Directives de la FSSE et en tant que représentant de la discipline Dressage de la FSSE, qu'il persuade par son comportement irréprochable. En cas de non-respect ou de plaintes répétées, la Commission des sanctions – sur la demande du ressort technique de la discipline Dressage - peut engager des mesures disciplinaires à l'encontre de l'officiel, selon l'appendice I du Règlement Général.

Propre participation

Un DT du concours doit figurer en tant que tel en premier lieu ; un engagement en tant que juge est aussi possible. Sa propre carrière sportive doit être mise à l'arrière-plan pour les manifestations où il a une fonction d'officiel.

Bases juridiques

Le Règlement de l'Ordre Juridique est applicable et la compétence du Tribunal Fédéral est expressément reconnue.

Restriction d'âge

L'activité du délégué technique prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

Valable à partir du 01.01.2018





Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

CD DRESSAGE
Formulaire d'inscription et d'information

DELEGUE TECHNIQUE, DT DU CONCOURS

Nom:

Fédération Suisse des Sports Equestres

Prénom:

Case postale 726

Rue:

Papiermühlestrasse 40 H

3000 Berne 22

NPA / Lieu:

Numéro de licence:

Tél.:

Natel:

E-Mail:

Lieu: _____

Date: _____

Inscription pour Délégué technique, DT du concours

À l'attention de la Commission Spécialisé Dressage



Discipline Dressage / Ressort Technique